

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/16 EN DATE DU 11/06/2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 09

Représentés : 02

Votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 11 juin 2022, à 10h30, à la mairie, selon la convocation en date du 3 juin 2022, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. LEONARD. BRUZAT. DUBARRY.
ESCALIER. BAYLE

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU.

Monsieur Damien LEVEQUE est représenté par Madame Sylvie ACHARD.
Madame Nadège MARCILLAUD est représentée par Daniel LAVALADE.

Madame Florence DUBARRY a été élue secrétaire de séance.

ADHESION DE LA COMMUNE DE BEYNAC AU SYNDICAT DE VOIRIE DE NEXON

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2022/13 du 1^{er} avril 2022

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu la délibération du Syndicat de Voirie de Nexon en date du 27 avril 2022 par laquelle il approuve la modification apportée aux statuts du syndicat de voirie portant sur l'adhésion de la commune de Beynac,

Considérant que conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, il convient pour chaque commune membre du Syndicat de se prononcer sur cette modification de statuts ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les modifications de statuts entraînés par cette adhésion.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Affichée le 15/06/2022

Transmise à la préfecture le 14/06/2022